

N° d'ordre : 20200720-38DCC



**EXTRAIT DU REGISTRE
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 Séance du 20 juillet 2020
 DES DELIBERATIONS**

L'An deux mille vingt, le lundi vingt juillet à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de communes de la Veyle, légalement convoqués, se sont réunis au gymnase de l'Escale à SAINT-JEAN-SUR-VEYLE sous la présidence de Christophe GREFFET.

COMMUNES	DELEGUES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)	COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)
Bey	M. GENTIL	x			Mézériat	G. DUPUIT	x		
	M. GADIOLET (suppléant)					N. ROBIN	x		
Biziat	G. AGATY	x			Perrex	L. VOLATIER	x		
	C. LEMONON (suppléante)					J.-J. VIGHETTI	x		
Chanoz-Châtenay	O. MORANDAT	x			Pont-de-Veyle	J.-M. MONTANGERAND (suppléant)			
	K. LACROIX (suppléante)					A. ALEXANDRINE		x	
Chaveyriat	G. RAPY	x			Saint André d'Huiriat	L. MICHEL	x		
	G. RONGEAT (suppléante)					V. CONNAULT	x		
Cormoranche-sur-Saône	J. PALLOT	x			Saint Cyr-sur-Menthon	MC. BODILLARD (suppléante)			
	N. LE MOAL (suppléante)					J.-L. CAMILLERI	x		
Crottet	J.-P. LHÔTELAIS	x			Saint Genis-sur-Menthon	H. ANGLÉSIO	x		
	C. TURCHET	x				B. PELLETIER	x		
Cruzilles-les-Mépillat	M. DANNACHER	x			Saint Jean-sur-Veyle	C. GREFFET	x		
	D. BOYER	x				M. BROCHAND (suppléant)			
Grièges	J. POLONIA (suppléant)				Saint Julien-sur-Veyle	A. RENOUD-LYAT	x		
	A. GREMY	x				R. BROYER (suppléant)			
Laiz	T. CHARVET	x			Vonnas	S. REVOL	x		
	A. SANDRIN		x			L. MAUGE (suppléant)			
	S. SCHAUVING	x				A. GIVORD	x		
	S. MARECHAL GOYON	x				J.-F. CARJOT	x		
						E. DESMARIS	x		
						F. DUBOIS		x	
					J.-L. GIVORD	x			

Envoi de la convocation :13/07/2020

Affichage de la convocation :15/07/2020

Nombre de conseillers élus : 32

Nombre de conseillers présents : 29

M. Michel GENTIL a transmis pouvoir à M. Christophe GREFFET et a rejoint la séance à 20h15
 Mme Annie SANDRIN a transmis pouvoir à Mme Annick GREMY
 Mme Aurélie ALEXANDRINE a transmis pouvoir à M. Luc MICHEL
 Mme Françoise DUBOIS a transmis pouvoir à M. Jean-François CARJOT.

A l'unanimité, Monsieur AGATY est désigné Secrétaire de séance.

OBJET : Décision Budgétaire Modificative n°1 budget général

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°20200309-38DCC du 9 mars 2020 portant sur le vote du budget primitif du budget général pour 2020,

Considérant que les prévisions inscrites au budget primitif peuvent être modifiées en cours d'exercice par le Conseil communautaire qui vote des décisions modificatrices ;

Considérant qu'en section de fonctionnement il convient d'ajuster les crédits au chapitre « 011- Charges à caractère général » afin de prendre en compte des dépenses non prévues liées au Covid et à l'entretien de terrain au multi-accueil ;

Considérant que la section de fonctionnement sera équilibrée par les dépenses imprévues ;

Considérant qu'en section d'investissement il convient d'ajuster les crédits sur l'opération n°60 - rénovation du gymnase de Mézériat ;

Considérant que la section d'investissement sera équilibrée par les dépenses imprévues ;

Considérant que la décision budgétaire modificative pour le budget principal est composée comme suit :

Section de fonctionnement		
DEPENSES	Montant budgété actuel	DBM
011- charges à caractère général		
6068- autres matières et fournitures	26 035,00 €	30 000,00 €
61521- Entretien terrains	56 600,00 €	6 000,00 €
022- dépenses imprévues		
022- dépenses imprévues	600 000,00 €	-36 000,00 €
TOTAL DEPENSES		0,00 €
RECETTES	Montant budgété actuel	DBM
TOTAL RECETTES		0,00 €

Section d'investissement		
DEPENSES	Montant budgété actuel	DBM
Opération 60 : rénovation gymnase de Mézériat		
2031 - frais d'études	142 120,00 €	32 880,00 €
020- dépenses imprévues		
020- dépenses imprévues	105 307,13 €	-32 880,00 €
TOTAL DEPENSES		0,00 €
RECETTES	Montant budgété actuel	DBM
TOTAL RECETTES		0,00 €

Le Conseil communautaire,
 après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la décision budgétaire modificative n°1 concernant le budget principal ;

AUTORISE le Président à signer la délibération et à entreprendre toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exact et pour extrait conforme,
 Le Président,

Christophe GREFFET



Certifié exécutoire

Affiché le :

31 JUIL. 2020

Transmis en Préfecture le :

31 JUIL. 2020